Chemsafe Solvex 100C basse odeur dissolvant de mastic (COV conforme) Safety Data Sheet

Prepared according to Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Revision date: 08/29/2024 Supersedes: All previous versions Version: 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. identificateur de produit

Nom du produit : Chemsafe Solvex 100C basse odeur dissolvant de mastic (COV conforme)

Forme de produit : Mélange

1.2. les utilisations identifiées de la substance ou le mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Enlèvement de colle mastic

1.3. les coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Aramsco Inc.1480, avenue Grandview
Paulsboro, NJ 08066
Sans frais : (800)767-6933
Appel local : (856) 686-7700
www.aramsco.com

1.4 numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-866-359-5661

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-US)

Liquide inflammable catégorie 4	H227
Catégorie de toxicité d'aspiration 1	H304
Catégorie d'Irritation cutanée 2	H315
Catégorie 2 de l'Irritation oculaire	H319

2.2. éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-États-Unis

Pictogrammes de danger (SGH-US) :

GHS08 GHS07

Mot indicateur (SGH-US) : **Danger**

Mentions de danger (SGH-US) : H227 - Liquide combustible
H315 - provoque une irritation cutanée
H319 - irritation oculaire grave Causes
H304 - peut être mortel en cas d'ingestion et pénètre dans les voies respiratoires

Conseils de prudence (SGH-US) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P264 - Lavez-vous les mains soigneusement après manipulation.
P280 - porter une protection oculaire, des vêtements de protection, des gants de protection
P302 + P352 - si peau : Laver abondamment à l'eau et du savon.
P332 + P313 - en cas d'irritation cutanée : consulter un médecin/conseils.
P362 - enlever les vêtements contaminés et laver avant des réutiliser.
P305 + P351 + P338 - IF yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer.
P337 + P313 - si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin/conseils.
P301 + P310 - en cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin
P331 - si avalé, ne pas faire vomir
P370 + P378 - en cas d'incendie : utiliser la mousse chimique, sec, CO2 pour extinction
P403 + P235 - conserver dans un endroit bien ventilé. Garder au frais
P405 - magasin fermé à clé
P501 - Dispose de contenu/récipient à déchets autorisés de manutention

2.3. autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

2.4. inconnu de la toxicité aiguë (SGH-US)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. substance

Ne s'applique pas

3.2. mélange

Nom	Identificateur du produit	%
Distillats de pétrole, hydrotraitement lumière	(N° CAS) 64742-47-8	Propriétaire *
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	(N° CAS) 112-34-5	Propriétaire *
Agent tensio-actif	(N° CAS) Proprietary *	Propriétaire *

* L'identité chimique spécifique et le pourcentage exact de la composition a été retenu comme un secret commercial

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1. description des mesures de premiers soins

Mesures de premiers soins générales : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si vous vous sentez mal, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Mesures de premiers soins après l'inhalation : CAS d'inhalation : Enlever à l'air frais et maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration. Appeler un centre antipoison ou un médecin, si vous vous sentez mal.

Mesures de premiers soins après contact avec la peau : IF peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon (au moins 15 minutes). En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin/conseils.

Mesures de premiers soins après contact avec les yeux : IF yeux : Rincer immédiatement et abondamment, tirant les paupières bien loin de le œil (15 minutes au minimum). Enlever les lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation des yeux, obtenir des conseils/soins médicaux.

Mesures de premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

4.2. principaux symptômes et effets aigus et retardés

Symptômes/lésions : Peut être mortel en cas d'ingestion et pénètre dans les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après inhalation : L'inhalation de fortes concentrations peut causer une irritation des muqueuses. Vapeurs de solvants sont dangereux et peuvent causer des nausées, de maladie et de maux de tête. Aspiration de ce matériau dans les poumons peut causer une pneumonie chimique ou la mort.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Contact pendant une longue période peut causer une légère irritation.

Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Contact direct avec les yeux est susceptible d'être irritante.

Symptômes/lésions après ingestion : Exposition aiguë par ingestion provoque des CNS dépression, douleur oropharyngée et gastrique et des vomissements.

Symptômes chroniques : Aucune donnée disponible.

4.3. indication des soins médicaux immédiats et traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. extinction

Appropriés : Produit chimique sec. Dioxyde de carbone. Mousse.

5.2. spéciales dangers provenant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Ce matériau est un liquide combustible de NFPA IIIB.

Risque d'explosion : Chaleur peut générer de pression, une rupture des récipients fermés, propagation de feu et augmentant les risques de brûlures et de blessures.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

5.3. conseils pour les pompiers

Directives de lutte contre l'incendie : Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidissement des récipients exposés. Faire preuve de prudence dans la lutte contre un feu chimique. Ne pas jeter d'eau lutte contre l'incendie dans l'environnement.

Protection au cours de la lutte contre l'incendie : N'entrent pas dans la zone de feu sans équipement de protection adéquat, y compris la protection des voies respiratoires.

SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

6.1. précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Garder au vent. Ventiler la zone. Déversements doivent être manipulés par les équipes de nettoyage formés correctement équipés d'un appareil respiratoire et un équipement de protection complet chimique (voir Section 8).

6.1.1. pour le personnel non urgents

Équipement de protection : Porter un équipement de protection tel que décrit dans la Section 8.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

6.1.2. pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et protection faciale ou oculaire. Respirateur approuvé à air fourni, en cas d'urgence.

6.2. environnementales précautions

Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques. Informer les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contiennent toutes les flaques avec les digues ou absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou cours d'eau. Mousse peut être utilisé pour supprimer les vapeurs.

Méthodes de nettoyage : Imprégnez-vous de déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Place dans un récipient approprié pour élimination conformément à la réglementation des déchets (voir Section 13).

6.4. la référence à d'autres sections

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. précautions pour la manipulation

Précautions pour la manipulation : Ne manipulez pas jusqu'à ce que toutes les précautions ont été lire et comprises. Laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et lorsque vous quittez le travail. Fournir la bonne AERATION de processus pour empêcher la formation de vapeur. Ne pas respirer les brouillards. Tenir loin de toute source d'ignition - ne pas fumer.

7.2. conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, loin de : sources de chaleur. Garder le récipient fermé quand pas en service.

7.3. end use(s) spécifiques

Aucune information supplémentaire disponible

L'article 8 : Exposition contrôles/protection individuelle

8.1. contrôle des paramètres

Distillats de pétrole, hydrotraitement lumière (64742-47-8)	
Remarque (ACGIH)	LEMT ne pas établi
Remarque (US OSHA)	LEMT ne pas établi

2-(2-butoxyéthoxy) éthanol (112-34-5)	
Remarque (ACGIH)	TWA - 10ppm
Remarque (US OSHA)	LEMT ne pas établi

Agent tensio-actif (Proprietary *)	
Remarque (ACGIH)	LEMT ne pas établi
Remarque (US OSHA)	LEMT ne pas établi

8.2. contrôle de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle	:	Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Protection respiratoire du type dépendant.

Protection des mains	:	Utilisez des gants résistant aux produits chimiques à ce matériau lorsque prolongés ou répétés contact pourrait se produire. Gants doivent être classées dans la norme EN 374 ou ASTM F1296. Suggérées : gants : caoutchouc naturel (« latex »), néoprène, butadiène Nitrile/caoutchouc, polyéthylène, éthyl vinyl alcool stratifié, PVC ou vinyle.
Protection des yeux	:	Lunettes de protection, y compris chimiques anti-éclaboussures et un écran facial, doit être porté lorsque la possibilité existe pour le contact oculaire en raison de la pulvérisation de particules liquides ou aéroportées.
Protection de la peau et du corps	:	Porter des vêtements protecteurs appropriés.
Protection des voies respiratoires	:	Un air de respirateur/fourni anti-vapeurs organiques approuvé ou un appareil respiratoire autonome doit servir lorsque la concentration de vapeur dépasse les limites d'exposition applicables.

ARTICLE 9 : Les propriétés physiques et chimiques

9.1. informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Claire
Couleur	:	Bleu
Odeur	:	Légère odeur de solvant
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Ne s'applique pas
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	184 - 194 ° C (° F) 363-381
Point d'éclair	:	170 ° F Remarque : Minimum. Méthode : Pensky-Martens
Température d'auto-inflammation	:	215 ° C (419 ° F)
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	< 0.1 mm Hg @ 68 ° F
Densité de vapeur relative à 20 ° C	:	Plus lourd que l'air.
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Log Koe	:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. autres informations

Teneur en COV	:	< 15 g / l * Quelle détermination de teneur en COV conformément aux exigences énoncées par l'Ozone Transport Commission (OTC), efficace 01/01/2009

L'article 10 : Stabilité et réactivité

10.1. réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. chimique stabilité

Sous recommandée de manutention et d'entreposage des conditions stables (voir section 7).

10.3. la possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. conditions à éviter

Des étincelles. Chaleur. Une flamme nue.

10.5. incompatibilité

Éviter tout contact avec : agent oxydant.

10.6. produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Oxydesdecarbone (CO, CO2).

L'article 11 : Informations toxicologiques

11.1. informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

Distillats de pétrole, hydrotraitement lumière (64742-47-8)	
DL50 par voie orale rat	> 5 000 mg / kg
DL50 par voie cutanée lapin	> 5 000 mg / kg
CL50 par inhalation, rats	> 5 000 mg/m3 (vapeur) (8 heures)

2-(2-butoxyéthoxy) éthanol (112-34-5)	
DL50 par voie orale rat	> 4 500 mg / kg
DL50 par voie cutanée lapin	> 2500 mg / kg

Agent tensio-actif (Proprietary *)	
DL50 par voie orale rat	> 1 300 mg / kg
DL50 par voie cutanée lapin	> 2 g / kg

Corrosion/irritation cutanée : Peau irritante catégorie 2

Lésion/irritation oculaire grave : Oeil Irritant catégorie 2

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifié

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classifié

Cancérogénicité : Non classifié

Toxicité pour la reproduction : Non classifié

Toxicité pour les organes cibles (exposition unique) : Non classifié

Toxicité pour les organes cibles (exposition répétée) : Non classifié

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et pénètre dans les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après inhalation : L'inhalation de fortes concentrations peut causer une irritation des muqueuses. Vapeurs de solvants sont dangereux et peuvent causer des nausées, de maladie et de maux de tête. Aspiration de ce matériau dans les poumons peut causer une pneumonie chimique ou la mort.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Contact peut causer une irritation. Peuvent sécher ta peau entraînant une irritation et des dermatites.

Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Contact direct avec les yeux est susceptible d'être irritante.

Symptômes/lésions après ingestion : Exposition aiguë par ingestion provoque des CNS dépression, douleur oropharyngée et gastrique et des vomissements.

Symptômes chroniques : Aucune donnée disponible.

L'article 12 : Information écologique

12.1. toxicité

Aucune information supplémentaire disponible

12.2. persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

12.3. bioaccumulable potentiel

Aucune information supplémentaire disponible

12.4. mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible

L'article 13 : Élimination

13.1. méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des eaux usées : Ne pas rejeter d'eaux usées publiques sans permis des autorités de contrôle de la pollution. Aucun rejet d'eaux de surface n'est autorisé sans permis un NPDES.

Recommandations d'élimination des déchets : Disposer de manière sécuritaire conformément aux règlements locaux et nationaux. Ne laissez pas le produit d'être rejetés dans l'environnement.

ARTICLE 14 : Informations relatives au Transport

Conformément au point

Description de document de transport : Détachants

Classes de danger Department of Transportation (DOT) : Non réglementées – produit n'entretient pas la combustion

Autres informations : Non réglementé dans le paquet de moins de 119 gal.

Le transport par mer

Aucune information supplémentaire disponible

Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

Conformément à l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

L'article 15 : Informations sur la réglementation

15.1. U.S. Federal regulations

Chemsafe Solvex 100C basse odeur dissolvant de mastic (COV conforme)	
Toutes les substances chimiques de ce produit figurent à l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) EPA (Environmental Protection Agency)	
Classes de danger SARA Section 311/312	Risque immédiat (aigu)

Distillats de pétrole, hydrotraitement lumière (64742-47-8)
Listé sur l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'United States

2-(2-butoxyéthoxy) éthanol (112-34-5)
Listé sur l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'United States

Agent tensio-actif (Proprietary *)
Listé sur l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'United States

15.2. internationales règlements

Canada

Distillats de pétrole, hydrotraitement lumière (64742-47-8)
Listé sur l'inventaire canadien DSL (liste intérieure des Substances).

2-(2-butoxyéthoxy) éthanol (112-34-5)
Listé sur l'inventaire canadien DSL (liste intérieure des Substances).

Agent tensio-actif (Proprietary *)
Listé sur l'inventaire canadien DSL (liste intérieure des Substances).

Aucune information supplémentaire disponible

15.2.2. nationales règlements

Distillats de pétrole, hydrotraitement lumière (64742-47-8)
Inscrites à l'inventaire des Substances chimiques existantes (IECSC) Cotée sur l'AIC (l'australien inventaire des Substances chimiques) Listé sur l'inventaire du SHC japonais (existantes et nouvelles Substances chimiques). Listé sur l'inventaire de Korean ECL (liste des produits chimiques existants).

2-(2-butoxyéthoxy) éthanol (112-34-5)
Inscrites à l'inventaire des Substances chimiques existantes (IECSC) Cotée sur l'AIC (l'australien inventaire des Substances chimiques) Listé sur l'inventaire du SHC japonais (existantes et nouvelles Substances chimiques). Listé sur l'inventaire de Korean ECL (liste des produits chimiques existants). Listé sur l'inventaire des Philippines CCS (produits chimiques et des Substances chimiques).

Agent tensio-actif (Proprietary *)
Inscrites à l'inventaire des Substances chimiques existantes (IECSC) Cotée sur l'AIC (l'australien inventaire des Substances chimiques) Listé sur l'inventaire du SHC japonais (existantes et nouvelles Substances chimiques). Listé sur l'inventaire de Korean ECL (liste des produits chimiques existants). Listé sur l'inventaire des Philippines CCS (produits chimiques et des Substances chimiques).

15.3. règlements d'État US

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient-elle pas de substances connues à l'état de Californie pour causer le cancer et/ou problèmes reproductifs

L'article 16 : Autres informations

Indication de la variation : Revision 1.0- 29 août 2024 - nouvelle SDD créée

Autres informations : Auteur. KAD

Danger pour la santé NFPA : 1 - exposition pourrait provoquer une irritation mais résiduelle blessures mineures même si aucun traitement n'est donné.

Risque d'incendie NFPA : 1- Doit être préchauffé avant enflamment. Les matériaux dans ce degré nécessitent préchauffage considérable, sous toutes les conditions de température ambiante, avant l'allumage et la combustion peuvent se produire.

Réactivité de la NFPA : 0 - normalement stable, même dans des conditions d'exposition de feu et ne sont pas réactifs avec de l'eau.

Evaluation HMIS III

Santé : 1

Inflammabilité : 1

Physique : 0

Protection des personnels :

Les informations contenues dans ce document sont censés être correct à partir de la date d'émission. Toutefois, aucune garantie de qualité marchande, ADEQUATION a un usage particulier, ou de toute autre garantie est exprimée ou implicite concernant l'exactitude ou l'exhaustivité de cette information,

les résultats pouvant être obtenus de l'utilisation de ce produit ou les dangers liés à son utilisation. Cette information et le produit sont meublées à la condition que leur réception doit faire sa propre détermination quant à l'adéquation du produit à son usage particulier et à la condition qu'il assume le risque de son utilisation.